

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 23
Date de la convocation : 24 septembre 2013



N° 13.09.30.02

L'an deux mille treize et le trente du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, M. TALBOT, Mlle CROS, M. MUNOZ, Mme MANNY, MM FÉVRIER, SAVY.

PROCURATIONS : M. ALLOUCHE en faveur de Mme CARRETIER
Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme PLAYS
M. BOUSQUEL en faveur de M. SAVY
Mme BOULANGÉ en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTS : Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL, Mlle VAN ELST, M. LE NGUYEN, Mme TARAYRE, M. PLANCHERON

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC POUR LE CONTRAT DE PARTENARIAT DE LA SALLE POLYVALENTE A VOCATION CULTURELLE

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de la procédure d'attribution du contrat de partenariat prévue aux articles L 1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu, à l'article L 1414-6, la création d'une commission ad hoc composée comme celle définie à l'article L. 1411-5 pour les délégations de service public.

Conformément aux articles L 1411-5, D 1411-3 et D 1411-4 du CGCT, cette commission est composée :

- du Maire, ou de son représentant, habilité à signer les contrats de partenariats
- de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel
- du comptable de la collectivité et du représentant du Ministre chargé de la concurrence qui siègent avec voix consultatives

La liste des candidats suivante a été présentée :

Titulaires : M. Combe, M. Ousset, Mme Gauzy Chable, M. Bouisseren, M. Bousquel

Suppléants : Mme Carretier, Mme Manny, M. Paul, Mme Alqadi Nassar, M. Savy

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages :

- la création de la commission ad hoc pour la procédure d'attribution du contrat de partenariat relatif à la salle polyvalente à vocation culturelle

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages :

- la composition de la commission ah hoc, suite aux élections qui se sont déroulées conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et dont le procès-verbal est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le ... 8, 10, ... 2013
et publication le ... 17, 10, ... 2013